

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
La Croix Blanche
63300 THIERS

Le 18 novembre 2016

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales, de la santé et
des droits de femmes
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : maladie de Lyme
N/Ref : BP3151

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer une nouvelle fois votre attention sur le problème majeur de santé publique que représente la maladie de Lyme.

Interpellé régulièrement par des associations et des citoyens sensibilisés par ce fléau, je pense pouvoir dire que ma circonscription, rurale et boisée, est particulièrement concernée par la propagation de cette maladie : beaucoup sont touchés ou malades, parfois sans pouvoir faire le lien avec la borréliose, faute d'expertise ou de preuve médicale suffisantes. Les professionnels de la forêt sont également très touchés, ainsi que je l'ai rappelé dans mon Avis sur la forêt, publié le 13/10/2016, que j'ai rédigé au nom de la commission des affaires économiques, relatif au projet de loi de finances 2017.

Bien évidemment, j'ai pris connaissance du plan de lutte que vous avez présenté en septembre 2016 : je me félicite de cette initiative et de cette prise de conscience, mais je m'interroge sur les moyens mis en oeuvre pour obtenir des résultats concrets et à la hauteur des enjeux, dans un contexte de réduction budgétaire des services de l'Etat et de la sécurité sociale...

Comme vous le savez, cette maladie, à plusieurs déclinaisons, est complexe et difficile à identifier puis à soigner, surtout quand elle devenue chronique : certains médecins spécialisés, « pressurisés » par la sécurité sociale n'ont parfois plus la liberté de prescrire des traitements de fond, longs ou renouvelables. D'autres, mal formés ou mal renseignés, ne font pas forcément le lien avec la maladie, tâtonnent et prescrivent des traitements ou des analyses inutiles et très coûteuses...

Outre une meilleure information auprès des populations et des professionnels de la santé, il importe que des tests efficaces soient mis en place et rendus accessibles à tous les patients suspectés d'être contaminés, par les tiques ou peut-être aussi par voie sanguine ou sexuelle... : cela nécessitera un renforcement de la recherche et des moyens supplémentaires suffisants au niveau des services de l'Etat, avec prise en charge des analyses et des soins par la sécurité sociale.

Vous remerciant par avance de votre écoute, et dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE